



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N°D25SG207

OBJET : MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU SITE DE FERRIÉ À PENNE D'AGENAIS À L'ASSOCIATION LES 3 PORTES

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les besoins d'utilisation du site de Ferrié de Penne d'Agenais par l'Association Les 3 Portes pour l'organisation de balades à poney lors de la 20^{ème} Fête de la Citrouille le dimanche 16 novembre 2025 ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention la mise à disposition du site Ferrié ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1^o) – De mettre à disposition à titre gracieux à l'association Les 3 Portes le site de Ferrié le dimanche 16 novembre 2025 ;

2^o) – De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

3^o) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention de mise à disposition.

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 06 novembre 2025

Le Président



Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 06 novembre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 06 novembre 2025
Publié ou Notifié le : 06 novembre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16
www.fumelvalleedulot.com